

AFFAIRE N° 9. - Annulation du marché passé avec M. Théodore HOAREAU, relatif à la construction d'un groupe scolaire de 5 classes à la BRETAGNE CENTRE FILLES.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Suite à l'adjudication infructueuse du 8 AVRIL 1968, un marché de gré à gré d'un montant de 16 985 500 Frs avait été passé avec l'ENTREPRISE Théodore HOAREAU, pour la construction d'un Groupe Scolaire de 5 classes à la BRETAGNE CENTRE FILLES. Ce dossier a été approuvé par le Conseil Municipal, le 12 SEPTEMBRE 1968, et par Monsieur le Préfet, le 6 NOVEMBRE 1968.

L'ENTREPRISE Théodore HOAREAU étant actuellement dans l'incapacité de poursuivre ces travaux et ayant expressément renoncé à réclamer toute indemnité pour ceux déjà effectués en cet endroit, je vous demande donc, Mesdames et Messieurs, de m'autoriser à résilier purement et simplement ce marché en vertu de l'article 35 du Cahier des Clauses Administratives Générales.

Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Approuvé

S. Denis, le 26 juin 1969

Pour le Préfet

le Secrétaire Général

Signé: Ph. Kessler

Pour copie certifiée conforme

le Directeur des Affaires Financières

Signé: Ch. Vergereau